



DDFM - Diplôme des Départements Français de la Métropole.

Ce diplôme est accessible à toute station française ou étrangère possédant une licence officielle d'amateur, ainsi qu'à toute station d'écoute dans les mêmes conditions. Il a pour but de contacter ou d'écouter le maximum de départements Français de la métropole.

Pour le DDFM 2 classes sont proposées :

1. Stations de la métropole : 50 QSO de départements différents.
2. Stations hors Métropole : 40 QSO minimum de départements différents.

La liste officielle DDFM compte 96 Départements (dont 2A: CORSE du SUD et 2B: HAUTE CORSE). Astuce pour les stations étrangères les numéros du département sont les deux premiers chiffres du code postal. Ex : 37074 Tours : dpt 37.

La demande peut être faite en multi bandes ou mono bande et en mode mixte ou SSB, CW, RTTY, PSK, FT8, FT4, etc. selon le plan de bande IARU de chaque pays.

Sur demande une mention spéciale mode ou bande pourra être inscrite sur le diplôme.

Plusieurs demandes de diplôme peuvent être faites pour chaque mode ou bande.

Le diplôme se présente sous la forme de fichier PDF envoyé par mail.

Pour ceux qui le souhaite, l'ancien diplôme papier peut-être fournit sur demande. (Jusqu'à épuisement du stock).

Il est nécessaire de présenter :

- a) Une demande établie sur formulaire spécifique DDFM, datée et signée attestant le respect du règlement, avec la liste détaillée des QSO mentionnant obligatoirement : N° de département par ordre numérique, indicatif, date, bande, report, QTR, locator (THF seulement) et mode, adressée au service diplôme du REF.
- b) Ce même formulaire doit être certifié conforme par deux administrateurs d'un établissement départemental du REF, avec date, cachet, nom et signature.
- c) Pour les stations étrangères les sociétés nationales membres de l'IARU sont habilitées à vérifier ceux-ci et à porter la mention de validité sur la liste détaillée accompagnant la demande.
 - Toutes les liaisons doivent être effectuées depuis le même département ; Cette limite ne concerne pas les stations étrangères à condition qu'elles opèrent depuis le même pays.
 - Le DDFM peut être demandé en portable pour un seul lieu.
 - Le formulaire spécifique DDFM est téléchargeable ou disponible auprès du REF contre ETSA.
 - Les listings informatiques sont acceptés dans la mesure où ils respectent la mise en page du formulaire précité.

- Les comptes rendus de concours ne sont pas acceptés mais les liaisons effectuées au cours de ceux-ci sont parfaitement valables
- Les cartes QSL ne sont pas nécessaires. Les contacts soumis pour la demande pourront être assujetti à vérification par le diplôme manager.
- Aucune liaison par relais, répéteur internet ou satellite ne pourra être acceptée.
- Tout règlement du montant des frais peut se faire par chèque libellé à l'ordre du REF ou par PayPal après demande de l'envoi d'un lien de paiement.
- La demande peut-être retourner par mail à : diplomes@r-e-f.org ou par courrier à l'adresse suivante : ***Réseau des Emetteurs Français 32 rue de Suède. CS 77429 37074 TOURS Cedex 2***